

# CONDITIONS PARTICULIERES D'ENREGISTREMENT DE NOMS DE DOMAINE

Pour les domaines « .tv » et « .cc »

Version du 13 septembre 2012

## 1. OBJET ET PREAMBULE

Les présentes Conditions particulières pour les Noms de domaine sous les Extensions « .tv » et « .cc » complètent les Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar afin de préciser les conditions dans lesquelles NordNet Registrar intervient dans le cadre d'Actions relatives aux Noms de domaine en « .tv » ou « .cc ».

## 2. DEPOT

### **2.1 – Eligibilité – Personnes habilitées à enregistrer un Nom de domaine en « .tv » ou « .cc »**

Toute personne morale ou physique est habilitée à enregistrer un Nom de domaine en .tv ou .cc.

### **2.2 – Exigences techniques d'un Nom de domaine**

Un Nom de Domaine doit respecter les règles suivantes :

- **Longueur Nom de domaine** : Au moins 1 caractère et maximum 63 caractères (sans compter l'extension .tv ou .cc)
- **Restrictions** : Ne pas commencer par un tiret « - » ou un point « . » et ne doit pas commencer par la séquence suivante « alphanumérique\_alphanumérique\_- ». Chacun des caractères du Nom de domaine, à l'exception des points « . », doit être une lettre, un chiffre ou un tiret « - ». Le dernier caractère doit être une lettre ou un chiffre, et il ne peut donc pas être un tiret « - ».

### **2.3 Noms de domaine Premium .tv**

Le transfert de Registrar est interdit pour les Noms Premium.

## 3. LITIGES

Il est rappelé que, à côté de la voie judiciaire, ces Noms de domaine sont soumis aux UDRP (<http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html>) et aux RDRP (<http://www.icann.org/fr/dndr/udrp/uniform-rules-fr.htm>).

## INDEX

### 1. OBJET ET PREAMBULE

### 2. DEPOT

#### 2.1 – Eligibilité – Personnes habilitées à enregistrer un Nom de domaine en « .tv » ou « .cc »

#### 2.2 – Exigences techniques d'un Nom de domaine

#### 2.3 – Nom de domaine Premium .tv

### 3. LITIGES